

France relance
Mesure 4B – Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés
et en fin de vie
Procès verbal du comité de sélection du Haut-Rhin

Le comité de sélection des dossiers reçus dans le cadre de la mesure 4B du plan France Relance s'est tenu le 24 février 2022, de 14h30 à 15h20, dans les locaux de la DDETSPP, sous la présidence de Mme MOINECOURT, cheffe de service SPAE à la DDETSPP.

Suite à l'attribution d'un montant supplémentaire de 15 168,63 euros, le comité a été consulté par voie électronique le 8 mars 2022.

Présents :

Prénom NOM	Fonction
Dr vétérinaire Maud MOINECOURT	Représentante de la DDETSPP
Thierry SAUTIVET	Représentant de la collectivité européenne d'Alsace
Jean-Marc SCHULLER	Représentant de l'association des maires du Haut-Rhin
Dr vétérinaire Eric SEILLER	Représentant des vétérinaires

Propos introductifs

Mme MOINECOURT rappelle le cadre de la mesure 4B du plan France Relance ainsi que l'objectif de la réunion. Il s'agira d'étudier l'éligibilité des dossiers reçus par le département du Haut-Rhin et de déterminer la ventilation de l'enveloppe allouée de 65 168,63 €.

Dans le cadre de la mesure 4B du plan France Relance, la DDETSPP a reçu 7 dossiers :

- 4 dossiers de travaux en refuges pour animaux de compagnie ;
- 1 dossier pour amélioration du fonctionnement d'association de protection animale sans refuge ;
- 2 dossiers de campagne de stérilisation.

Remarques préalables : lorsqu'un dossier déposé n'était pas complet, les pièces manquantes étaient demandées par la DDETSPP par courrier, avec un délai pour les fournir. À l'issue de ce délai, deux dossiers non complétés ont été considérés comme clos (non recevables).

Conflits d'intérêt

Aucune des personnes composant le comité de sélection ne déclare présenter de conflit d'intérêts avec un ou plusieurs des dossiers étudiés.

Étude d'éligibilité des dossiers reçus

Les 7 dossiers sont examinés au regard des critères définis par dans le cahier des charges publié le 6 décembre 2021 concernant le plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie :

- 6 dossiers sont jugés éligibles, représentant un montant total de 222 897,60 € de demandes de subvention.
- 1 dossier écarté pour défaut de pièces obligatoires, représentant un montant total de 124 480 € de demandes de subvention (cf annexe).

Répartition de l'enveloppe allouée

Les 6 dossiers jugés éligibles représentent un montant de 222 897,60 € de demandes de subvention. L'enveloppe allouée au département du Haut-Rhin est de 65 168,63 €.

Critères de modulation des subventions allouées :

- Postes de dépenses considérés

Le dossier 6 demande le subventionnement de frais vétérinaires à hauteur de 6 119,44 € et de l'achat de matériel de trappage pour 1 380,44 €. L'association présente des contrats de partenariat avec quatre mairies : Jungoltz, Hegenheim, Soultz et Berentzwiller. Une seule convention, celle de Jungoltz, comporte à la fois un nombre de chats (13) et une opération de capture/relâcher. Considérant que le placement de chats libres sans passage en fourrière est interdit, que les frais vétérinaires sont subventionnables à 50 %, que le plancher de la subvention est de 2 000 €, que la stérilisation d'un chat ou d'une chatte est facturée en moyenne 70 €, il a été décidé d'octroyer à cette association une subvention de 2 500 €.

Le dossier 7 demande le subventionnement de frais vétérinaires à hauteur de 5 200 € et de l'achat d'un véhicule pour 19 620 €. L'association présente des contrats de partenariat avec trois mairies pour 10 chats chacune en 2021 : Goldbach Altenbach, Aspach le Bas et Bitschwiller les Thann. L'association a également pris contact avec trois autres communes : Moosh, Thann et Vieux Thann. Considérant que les frais vétérinaires sont subventionnables à 50 %, que le plancher de la subvention est de 2 000 €, que la stérilisation d'un chat ou d'une chatte est facturée en moyenne 70 €, il a été décidé d'octroyer à cette association une subvention de 2 000 €.

- Diminution proportionnelle des projets

Le reste des subventions a été attribué aux projets 1, 2, 3 et 4 respectivement à hauteur de 10 000 €, 19 000 €, 19 000 € et 12 668,63 €, le projet 4 étant considéré comme le moins prioritaire pour le bien-être des animaux.

Conclusions de la séance :

Il est décidé de répartir l'enveloppe allouée au département du Haut-Rhin entre les dossiers éligibles de la manière suivante :

N°	Porteur de projet	Montant total du projet	Subvention demandée			Subvention accordée		
			Montant total	Frais vétérinaires	Matériel	Montant total	Frais vétérinaires	Matériel
6	Association les amis des chats d'Alsace	7 500,00 €	7 500,00 €	6 119,44 €	1 380,44 €	2 500,00 €	1 200,00 €	1 300,00 €
7	Association coup de patte	43 500,00 €	43 500,00 €	5 200,00 €	18 906,76 € ¹	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
1	SPA Mulhouse	11 007,60 €	11 007,60 €	0,00 €	11 007,60 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2	SPA Mulhouse	21 810,00 €	21 810,00 €	0,00 €	21 810,00 €	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €
3	SPA Mulhouse	22 043,00 €	22 043,00 €	0,00 €	22 043,00 €	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €
4	SPA Mulhouse	140 537,00 €	140 537,00 €	0,00 €	140 537,00 €	12 668,63 €	0,00 €	12 668,63 €

La présidente de séance, Maud MOINECOURT

¹ Non éligible car il s'agit d'un véhicule

ANNEXE – Dossier écarté pour défaut de transmission de pièces obligatoires

N°	Porteur de projet	Subvention demandée	Type de projet
5	Association chatterie des Remparts	124 480,00 €	Construction d'un refuge

